

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2015**

-----

L'an deux mille quinze, le douze novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Junien, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

Le Maire procède à l'appel.

**PRÉSENTS :**

ALLARD Pierre, ARNAUD Sylvie, BALESTRAT Claude, BALESTRAT Yoann, BEAUBREUIL Bernard, BEAUDET Hervé, CHABAUD Mireille, CHAULET Christel, CHAZELAS Laurence, COINDEAU Lucien, COUTET Claudine, DELORD Mylène, DESROCHES Bernadette, DURAND Patrick, FILLOUX Paulette, GANDOIS Philippe, GRANET Thierry, GUILLOUMY Roger, JËBAI Hassan, NEBOUT LACOURARIE Martine, RATIER Joël, REVELON Angeline, ROY Didier, TRICARD Stéphanie, WACHEUX Christophe

**EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :**

BRANDY Claude, adjoint au Maire, excusé représenté par L CHAZELAS, adjointe au Maire  
DUMASDELAGE Marie Jo, adjointe au Maire, excusée représentée par C COUTET, adjointe au Maire  
FLORENTIN Elisabeth, conseillère municipale, excusée représentée par P DURAND, conseiller municipal  
LAURENCIER Noël, conseiller municipal, excusé représenté par P ALLARD, Maire  
SOULIMAN COURIVAUD Aude, conseillère municipale excusée représentée par L COINDEAU, adjoint au Maire

**EXCUSÉS**

BUISSON Bernadette, conseillère municipale  
MALAGNOUX Bruno, conseiller municipal  
PFRIMMER-PICHON Joëlle, conseillère municipale

-----

L'assemblée désigne ensuite Bernadette Desroches, conseillère municipale, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE le projet de nouveau schéma départemental de coopération intercommunale pour la partie qui concerne la fusion des deux communautés de communes Vienne-Glane et Pays de la météorite et dont la date d'effet est fixée au 1er janvier 2016

- S'OPPOSE au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme au futur EPCI, dénommé Porte Océane du Limousin, issu de la fusion de la communauté de communes Vienne-Glane et de la communauté de communes du Pays de La Météorite, à compter du 1er janvier 2016.

- DECIDE de confier la gestion d'une parcelle boisée d'une superficie de 13 hectares 83 ares et 83 centiares, dont la commune de Saint-Junien est propriétaire en indivision avec la commune de Saint-Brice sur Vienne sur la commune de Brigueuil, au lieudit le Quérignoux, à l'Office National des Forêts (O.N.F), qui sera chargé de mettre en œuvre le régime forestier.

- AUTORISE le Maire à prendre toute mesure d'exécution

- DECIDE d'admettre en créances éteintes des titres pour la somme de 68,60 € TTC au budget de la Commune.

- APPROUVE la dénomination du nouveau lotissement au Bois au Bœuf ainsi qu'il suit : "Impasse du Grand Bois au Bœuf"
- APPROUVE la dénomination de la place de la Gare "Place du Colonel Georges GUINGOUIN"
- APPROUVE la dénomination du lotissement de la résidence René Cassin ainsi qu'il suit : "Impasse René Cassin"
- APPROUVE la renumérotation des habitations "Chemin Croix Bonnaud"

Le Conseil municipal, à la majorité, Marie Jo Dumasdelage votant contre

- APPROUVE la dénomination, du jardin situé au sud de la Collégiale, espace vert de 163 m<sup>2</sup>, parallèle à la rue Marcel Paul, "Jardin Prosper Mérimée", 1803-1870, écrivain, historien et archéologue français

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE la convention provisoire de rejet des eaux usées de la société EUROPLV sur le site de la station de traitement des eaux usées du moulin Pelgros

- AUTORISE le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la convention

- DECIDE d'indemniser Madame GUIOT HULLOT à hauteur de 600 € en dédommagement d'œuvres détériorées lors d'une exposition intitulée "les artistes du renouveau"

- ADOPTE l'ensemble des statuts de la Porte Océane du Limousin

- CONSIDERE positivement les deux grands principes mis en avant dans le préambule des statuts, et régissant l'action de la POL : le développement solidaire des communes et du territoire ; l'ambition démocratique par laquelle les acteurs du territoire sont et seront impliqués dans les orientations de la Porte Océane du Limousin

- SOULIGNE plus particulièrement, dans l'article 7 des statuts, la volonté d'intégrer l'ensemble des communes dans le futur bureau communautaire afin que l'avis de chacune puisse être pris en compte dans les choix politiques que prendra la POL

- PREND ACTE de la répartition des sièges au sein du futur conseil communautaire en fonction du poids démographique des communes, et garantissant au moins un siège à toutes les communes

- PREND ACTE des compétences qui sont inscrites dans les statuts, fruit du travail mené par les 2 bureaux communautaires de La Météorite et de Vienne-Glane et présenté à l'ensemble des élus communaux lors des Rencontres pour la fusion du 23 juin dernier à Saillat/Vienne

- DESIGNNE pour conseillers communautaires :

Pierre Allard, Claudine Coutet, Claude Brandy, Martine Nebout-Lacourarie, Joël Ratier, Laurence Chazelas, Bernard Beaubreuil, Joëlle Pfrimmer-Pichon, Lucien Coindeau, Bernadette Desroches, Roger Guilloumy, Mylène Delord, Philippe Gandois, Aude Souliman-Courivaud, Thierry Granet

- ACCORDE une subvention à l'ASSJ Haltérophilie - Musculation d'un montant de 200 euros

- ACCORDE une subvention provisionnée dans budget primitif 2015 aux associations qui n'avaient pas constitué de dossiers conformes aux demandes de la Ville, pour un montant total de 1 900 euros

- ACCEPTE le tarif proposé par la société Hénault pour l'achat de la ferraille au prix indiqué dans le tableau suivant :

<b>LIBELLE</b>	<b>PRIX UNITAIRE/TONNE</b>
Ferrailles mêlées	120 € / 110 € / 65 € / 50 €
Plomb	910 €
Platinage – électroménager	80 €
Alu AGS Demol	830 €

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire communique les décisions intervenues, par application de l'article L.2122-22 du même Code, depuis la dernière séance du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 00.